



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**GUIDE D'AIDE AU REMPLISSAGE DU  
DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS  
DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE**  
**(RAEP)**

**CONCOURS INTERNE**

**DELEGUE AU PERMIS DE CONDUIRE  
ET A LA SECURITE ROUTIERE**

**au titre de l'année 2023**

L'[arrêté du 28 septembre 2017](#) modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves du concours interne pour le recrutement de délégués au permis de conduire et à la sécurité routière prévoit que chaque candidat remet au service gestionnaire du concours interne un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le dossier est transmis au jury en vue de l'épreuve orale d'admission. Il sert de support à l'entretien avec ce jury mais ne donne pas lieu à notation.

## **AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER DE RAEP PRENEZ CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES INDICATIONS CI-DESSOUS**

Dans un souci d'accompagnement et d'égal traitement des candidats, le format du dossier de RAEP ne peut être modifié.

Complétez impérativement chaque rubrique en évitant les sigles.

Votre attention est appelée sur la nécessité de ne pas dépasser des cadres prévus.

*Les rubriques doivent être **dactylographiées, police Arial, taille 11, interligne simple, espacements 0.***

**Vérifiez lors de votre impression que l'ensemble de votre texte apparaît.**

**Une fois votre dossier établi, vous devez l'adresser intégralement en format NON MODIFIABLE complété, accompagné du document annexe.**

### **Rubrique « Votre identité »**

#### **Rubrique « Votre expérience professionnelle »**

*Cette rubrique est à remplir par ordre chronologique inversé (du plus récent au plus ancien).  
Il est recommandé de faire preuve d'esprit de synthèse.*

Vous pouvez faire mention d'expériences professionnelles dans le secteur privé.

Pour toute fonction dans le secteur public, vous devez mentionner le grade détenu.

Dans tous les cas, veuillez indiquer l'intitulé du poste occupé.

#### **Rubrique « Votre formation professionnelle et continue »**

*Cette rubrique est à remplir par ordre chronologique inversé (du plus récent au plus ancien).*

Ne mentionnez pas toutes les actions de formation suivies mais celles que vous jugez les plus importantes ou pertinentes pour mettre en valeur votre candidature.

#### **Rubrique « Votre présentation de vos motivations »**

*Votre présentation doit être dactylographiée sur trois pages maximum.*

Décrivez les acquis de votre expérience, vos atouts et vos motivations. Il vous est recommandé de présenter l'évolution professionnelle que vous souhaitez, en cohérence avec votre parcours professionnel.

## DOCUMENT ANNEXE A COMPLETER ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Le document annexe obligatoire doit être complété et joint au dossier de RAEP.

- La déclaration sur l'honneur.

### RAPPELS IMPORTANTS

Le dossier de RAEP (*après vous en être fait une copie*) doit être adressé intégralement complété, accompagné du document annexe.

Aucun envoi complémentaire de document ne pourra être accepté par le service gestionnaire.

#### RAPPEL

Le dossier RAEP du candidat doit être transmis dans un format **NON MODIFIABLE (pdf)**

Dans le cas contraire, l'administration ne peut être tenue responsable des modifications qui pourraient intervenir postérieurement à sa restitution.

**Votre dossier de RAEP accompagné du document annexe doit être adressé :**

**au choix :**

- par courriel : [sdrf-concours-dpcsr@interieur.gouv.fr](mailto:sdrf-concours-dpcsr@interieur.gouv.fr)
- par voie postale (*le cachet de la poste faisant foi*) au :

Ministère de l'intérieur  
SG/DRH/SDRF/BRPP-Pôle concours  
Concours interne de Délégué au PCSR  
27 cours des Petites Ecuries  
77185 LOGNES

**au plus tard le lundi 27 mars 2023**